

Vendredi 26 juillet 2019

"Fibre Excellence" à Tarascon : la réunion de la commission de suivi de site présidée par le sous-préfet d'Arles

Cinquième réunion depuis le 30 juin 2017

Une trentaine de personnes participait, ce jeudi 11 juillet, à cette réunion qui était exceptionnellement dédiée à la situation de l'usine de pâte à papier Fibre Excellence. Organisée dans la salle du Panoramique à Tarascon en présence des associations de riverains et de protection de l'environnement, des collectivités concernées et d'experts parmi lesquels l'Agence de l'eau, Santé publique France, agence nationale de santé publique et l'association Atmosud, observatoire régional indépendant agréé pour la surveillance de la qualité de l'air. Les services de l'État étaient représentés par la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et l'agence régionale de santé (ARS PACA).

Les mesures entreprises par Fibre Excellence afin de poursuivre la mise en conformité de ses installations, les plans d'actions en cours pour réduire les nuisances subies par les riverains, les résultats des inspections des services de l'État, ainsi que les données relatives aux suivis sanitaire et environnemental ont été présentés :

➤ **Émissions de poussières** : à ce jour, les principales installations de l'usine sont conformes aux normes en vigueur et font l'objet de contrôles très réguliers. Toutefois, en raison de l'abaissement des seuils réglementaires, les fours à chaux ne respectent pas les valeurs limites d'émissions européennes en particulier concernant les poussières et les composés soufrés, responsables des odeurs. **Un arrêté préfectoral de mise en demeure de l'exploitant sera pris pour y remédier.** A l'occasion de l'arrêt annuel de l'activité de l'usine en novembre prochain, des travaux auront lieu sur le four à chaux avec l'installation d'un électrofiltre et d'un laveur de gaz à la soude pour continuer à diminuer les émissions de poussière et d'odeurs et respecter les normes européennes.

➤ **Bruit** : la construction d'un écran acoustique autour des tambours écorceurs n'a pas pu suffisamment atténuer leurs émissions. Leur encapsulement complet, ainsi que celui des tours aéroréfrigérantes des évaporateurs, devrait être réalisé d'ici la fin de l'année.

➤ **Odeurs** : suite à un diagnostic, 30 sources ont été identifiées et un plan d'actions a été mis en œuvre sur les 5 principaux équipements qui les génèrent (installations de capteurs, combustion des gaz, optimisation de l'aspiration ...). En complément d'une surveillance quotidienne, des rondes sont réalisées et les plaintes des riverains reçues sont analysées.

➤ **Consommation d'eau et rejets dans le Rhône** : des études sont en cours pour les limiter. Des essais de production de pâte écrue débiteront en août prochain, dans la perspective d'une diversification de son activité.

Par ailleurs, l'ARS, Santé publique France et Atmosud ont présenté le bilan 2018 du **suivi sanitaire et environnemental**. Les mesures effectuées en continu par Atmosud sur le site de l'école du Petit Castelet étant restées en dessous des valeurs réglementaires et des valeurs toxicologiques de référence (VTR) aiguës et chroniques, ses capteurs ont été retirés début 2019. Le suivi de la qualité de l'air est désormais réalisé tous les quinze jours, par l'APAVE, organisme extérieur certifié, sous le contrôle des services de l'État. La plateforme d'AtmoSud restant active pour recueillir les plaintes des riverains.

L'État et de ses partenaires restent vigilants à la mise aux normes de l'usine pour prévenir les risques sanitaires et environnementaux, à la réduction des nuisances et à la poursuite des échanges entre l'industriel et le public.

CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr – @prefet13

